



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

incendie du cargo Grande America au large des côtes bretonnes

Question au Gouvernement n° 1747

Texte de la question

INCENDIE DU CARGO *GRANDE AMERICA* AU LARGE DES CÔTES BRETONNES

M. le président. La parole est à M. Jimmy Pahun.

M. Jimmy Pahun. Ma question s'adresse à M. François de Rugy, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Monsieur le ministre de la mer, dimanche soir, vers vingt heures, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage – CROSS – d'Etel, a été alerté par le Centre de coordination des opérations de sauvetage de Rome des difficultés rencontrées par le navire de commerce italien *Grande America*. Ce navire faisait route vers Casablanca depuis Hambourg, quand, au large de la pointe de Penmarc'h, au sud du Finistère, un incendie s'est déclaré à bord.

Cet incendie n'ayant pu être maîtrisé, vers deux heures du matin, lundi, le capitaine a ordonné l'évacuation. Les vingt-six hommes d'équipage et l'unique passager ont été pris en charge par le *HMS Argyll* puis par l'Argonaute, bâtiment de soutien et de sauvetage, sous le regard vigilant d'un avion de surveillance maritime de la marine nationale. L'opération coordonnée depuis Etel est un succès. Tous sont sains et saufs.

Le remorqueur d'intervention, d'assistance et de sauvetage *l'Abeille Bourbon* est arrivé sur place à dix heures pour lutter contre l'incendie. La frégate multimissions Aquitaine a quant à elle appareillé de Brest à neuf heures pour se joindre aux opérations, que la mer forte rend difficiles ; de surcroît, les conditions météorologiques se dégradent.

Le navire de 214 mètres de long, qui se trouve actuellement à 350 kilomètres des côtes, dérive lentement vers les côtes vendéennes. L'incendie s'est propagé aux conteneurs. Il faut savoir qu'il transporte une cargaison très hétérogène et renferme une multitude de produits et de voitures neuves et anciennes. Selon les dernières nouvelles communiquées par la préfecture maritime, *l'Abeille Bourbon* a dû stopper ses opérations en raison de l'inclinaison progressive du navire et de son incapacité à circonscrire l'incendie en son cœur. (*Brouhaha sur les bancs des groupes SOC, GDR et LR.*)

M. le président. S'il vous plaît, chers collègues !

M. Jimmy Pahun. Par précaution, le préfet maritime a placé le dispositif ORSEC à son niveau 3, cela afin de faire face à tout risque de pollution.

Monsieur le ministre d'État, pouvez-vous nous donner les toutes dernières informations en votre possession ? Quels sont les risques de pollution ? Pouvez-vous nous rappeler ce que l'on entend par « action de l'État en

mer » ? (Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et quelques bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. David Habib. Et des marées !

M. le président. S'il vous plaît !

M. François de Rugy, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur le député, durant la séance, j'ai appris que, malheureusement, le navire avait coulé. Ce navire, vous l'avez dit, avait d'abord subi un incendie à bord. Il transportait une cargaison assez hétérogène, sur laquelle différentes actions avaient été entreprises. Il a coulé à environ 146 milles nautiques de l'île d'Yeu, soit à plus de 260 kilomètres de nos côtes, et par 4 500 mètres de fond.

Il nous faut maintenant entreprendre d'autres actions. Vous avez eu raison de souligner que l'action de l'État en mer, qui est coordonnée par le préfet maritime de Brest, avec lequel je suis en contact régulier depuis hier matin, a permis de sauver l'ensemble de l'équipage ainsi que le passager, et cela grâce d'ailleurs à une coordination avec les autorités britanniques, qui méritent d'être saluées, particulièrement en ces circonstances. (Applaudissements sur tous les bancs.) La solidarité entre marins ne se dément pas : c'est une bonne nouvelle.

La marine nationale a été mobilisée sur place ; elle l'est encore, par l'intermédiaire de la frégate multimissions. Il y eut d'abord le remorqueur Abeille Bourbon, puis un bateau de soutien, le VN Sapeur, qui a été affrété par l'État et qui possède des moyens de lutte contre la pollution chimique ou l'incendie. Toutefois, comme je viens de le signaler, cela n'a pas suffi pour stopper la gîte du navire, qui a coulé.

Nous allons maintenant envisager les moyens de lutte antipollution. Car, comme toujours dans ces cas-là, il y a un risque en la matière, il ne faut pas le nier.

D'une part, le navire transportait une cargaison de fioul lourd, qui était son carburant de propulsion. Nous sommes évidemment en contact avec l'armateur, qui est mis en demeure de mettre en œuvre des moyens antipollution. Il avait d'ailleurs affrété deux remorqueurs d'une société privée, qui devaient arriver ce soir et demain. (« C'est long ! » sur les bancs du groupe LR.)

D'autre part, nous sommes en train d'identifier le contenu exact de la cargaison, de manière à connaître la nature des produits embarqués dans les conteneurs, dont certains sont tombés à l'eau avant même que le navire ne coule.

Plusieurs députés du groupe LR. Monsieur le président, le temps est écoulé !

M. Christian Hutin. On peut rentrer au port ? (Sourires.)

M. François de Rugy, ministre d'État. On verra ensuite s'il faut mobiliser des moyens sous-marins antipollution.

Mme Marie-Christine Dalloz. Ce n'est pas le Premier ministre, il faut l'arrêter !

M. François de Rugy, ministre d'État. Soyez en tout cas assurés que les moyens de l'État sont tournés vers la lutte contre cette éventuelle pollution. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)

Données clés

Auteur : [M. Jimmy Pahun](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1747

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 mars 2019](#)